



**MINISTÈRE DES FINANCES**

*Le Cabinet du Ministre*

N°Réf : 009...

**COMMUNIQUE OFFICIEL**

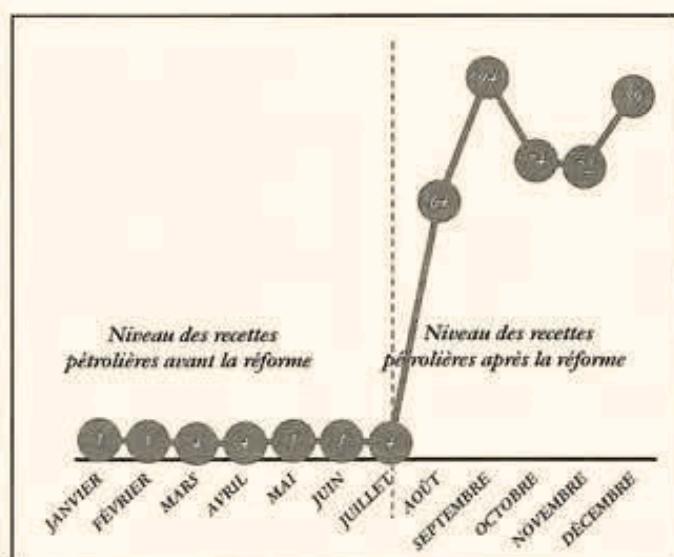
Kinshasa, le 20 JAN 2026

**BILAN DE LA REFORME SUR LA DEPENSE FISCALE PETROLIERE MENEÉ PAR LE GOUVERNEMENT (MINISTERES DES FINANCES, DES HYDROCARBURES ET DE L'ECONOMIE NATIONALE)**

- La dépense fiscale pétrolière avait atteint des niveaux importants, se situant à 1,6 milliard USD en 2022 et 1,1 milliard USD en 2023, représentant en moyenne 15% des recettes courantes mobilisées en 2022 et 2023. Face à cette situation, le Gouvernement à travers les Ministères de l'Économie Nationale, des Finances et des Hydrocarbures avait lancé en 2024, la réforme sur la rationalisation de cette dépense.
- Cette réforme a été cristallisée à l'article 22 de la Loi des Finances, exercice 2025, lequel a donné lieu à la signature, en date du 02 mai 2025, de l'Arrêté interministériel Économie Nationale, Finances et Hydrocarbures portant taxation des carburants terrestres et d'aviation consommés par les sociétés minières et leurs sous-traitants, excluant totalement ces derniers de la subvention pétrolière prise en charge par le Gouvernement.
- La mise en œuvre effective de cette réforme interministérielle à fin juillet 2025, ainsi que la suspension à la même période, par le Ministère des Finances, des exonérations et paiements échelonnés à l'importation des produits pétroliers, sans oublier l'intensification des opérations de marquage moléculaire et des missions de contrôle de la Brigade de Lutte contre la fraude et la contrebande pétrolière, diligentées par le Ministère des Hydrocarbures, ont permis d'augmenter les recettes pétrolières **de plus de 1700%**.

*Évolution des recettes pétrolières mobilisées en 2025*

Mois	Recettes Pétrolières DGDA (en CDF)
Janvier	5 042 420 966
Février	4 557 195 241
Mars	3 970 791 008
Avril	4 076 239 833
Mai	4 706 486 610
Juin	4 529 560 944
Juillet	4 164 972 702
Août	63 697 207 052
Septembre	93 863 329 214
Octobre	73 584 833 499
Novembre	72 145 649 684
Décembre	89 249 107 422
Total	423 587 794 175



Source : DGDA, Sydonia Word



4. Il appert que les recettes pétrolières mobilisées par la DGDA en 2025 ont significativement augmenté, passant de **4 435 381 043 CDF** en moyenne mensuelle entre janvier et juillet (avant la réforme) à **78 508 025 374 CDF** en moyenne par mois entre août et décembre 2025 (après la réforme).
5. Grace à cette réforme menée par le Gouvernement de manière solidaire, la DGDA a pu améliorer considérablement le niveau des recettes mobilisées, en atteignant **6 848 milliards de CDF** à fin décembre 2025 contre **6 280 milliards de CDF**, prévues dans le Plan de Trésorerie 2025 (PTR), soit un taux de réalisation de **109%**.

